



AVIS PUBLIC

Promulgation

Règlement # 171-2026

modifiant le règlement 171-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

Règlement # 172-2026

modifiant le règlement 172-2025 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité

Règlement # 212-2026-01

modifiant le règlement 212-2026 relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 4 août 2026 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 171-2026 est d'assurer la concordance avec le règlement numéro 165 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour y inclure, notamment, la desserte par conteneur dans certains immeubles multilogements.
3. Le but visé par le règlement numéro 172-2026 est d'assurer la concordance avec le règlement numéro 164 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour y inclure, notamment, la desserte par conteneur dans certains immeubles multilogements.
4. Le but visé par le règlement numéro 212-2026-01 est d'ajouter le tarif pour la vidange des installations septiques hydro-kinetic.
5. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
6. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 7 août 2026

Sébastien Demers
Greffier